

## CRITERE 2.2 - PROCÉDÉ D'ÉVALUATION

Nous utilisons le module Eval+ de chez ENPC EDISER

### Procédure d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation sur ordinateur d'une durée d'environ 45 minutes.

- il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation ;
- le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même s'ils disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes ;
- les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même [par exemple lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision] ;
- il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée ;
- les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation ;
- les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

### Les catégories de compétences évaluées

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail

Le test se divise en 2 parties :

- le questionnaire,
- l'analyse des capacités cognitives en situation, sur support photos et vidéos. Les catégories de compétences évaluées Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points. Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants.

Le procédé d'évaluation est mis à disposition du public sur simple demande et un affichage en informe le public (cf affiche « En savoir plus sur l'évaluation de départ »).

A la suite de l'évaluation nous procédons à un entretien individuel avec l'élève de manière à analyser ses résultats, connaître ses motivations, les besoins spécifiques auxquels répondent l'obtention du permis de conduire dans le cadre d'une formation professionnelle par exemple.

Le procédé d'évaluation ainsi que le compte rendu établi est le même dans le cadre d'une formation professionnelle.

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap l'auto-école met en place les dispositifs nécessaires lorsque cela est possible (rallonges de pédalier pour les personnes de petite taille, adaptation du débit ou volume de parole pour les personnes malentendantes, ...)

Si le handicap ne peut être géré au sein de l'établissement pour des raisons de moyens insuffisants l'école de

conduite propose un accompagnement pour aider la personne à trouver un structure adaptée et cette information est disponible dans nos locaux via un affichage.